

# Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 2, de 1990 à 2001

Cher rédacteur,

L'année 2025 marque le centenaire de la formation universitaire en optométrie au Canada puisqu'en 1925, l'École d'optométrie s'est affiliée à l'Université de Montréal. Cet anniversaire est l'occasion de survoler l'histoire de l'École. La période de 1925 à 1990 a été présentée dans un précédent numéro de la *Revue canadienne d'optométrie*<sup>1</sup>. Le présent numéro aborde la période charnière de 1990 à 2001 pour l'établissement; et la période de 2001 à 2025 sera exposée prochainement.

## L'émergence d'une unité universitaire reconnue en recherche

Avec sa politique d'évaluation des unités adoptée en 1987, l'Université de Montréal est amenée à favoriser le développement de l'École d'optométrie en lui octroyant de nouvelles ressources. Ainsi, l'École emménage, en mai 1990, dans des locaux plus grands au sein d'un nouveau pavillon. Leur inauguration officielle aura lieu le 18 octobre 1991.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1989, le professeur John Lovasik, qui vient de l'autre école d'optométrie canadienne, occupe la direction de l'École. Montréalais d'origine et diplômé de l'Université McGill, il détient un doctorat en optométrie (O.D.) et un doctorat en recherche (Ph. D.) de l'Université de Waterloo. Avec son profil de chercheur confirmé, il constituait un choix logique vu l'orientation vers la recherche que l'Université de Montréal entendait donner à l'École d'optométrie.

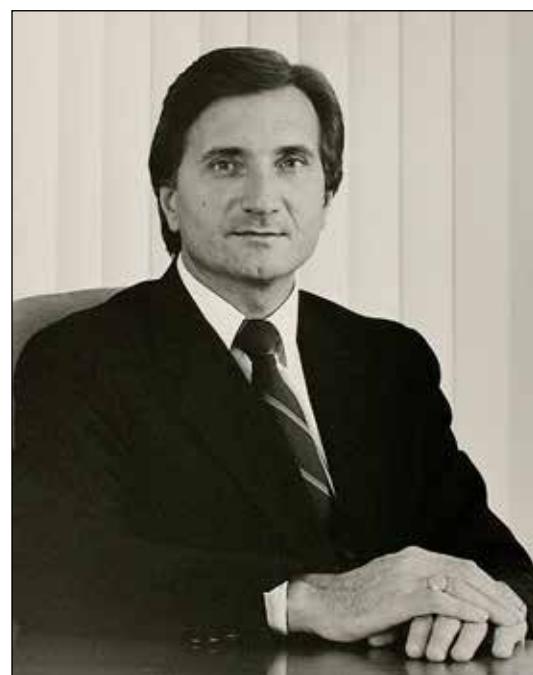
### Citation suggérée

Simonet P, Gresset J, Bouchard J-F. Un siècle de formation universitaire en optométrie au Canada : la contribution de l'Université de Montréal – partie 2, de 1990 à 2001. *Can J Optom.* 2025;87(4):7-15. doi : 10.15353/cjo.v87i4.6634

## Un nouvel élan en recherche

Pour l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (ÉOUM), le premier mandat de John Lovasik s'avère une période d'effervescence résultant de la conjonction de plusieurs facteurs. Le premier réside dans la relocalisation de l'ÉOUM, dont les espaces triplés peuvent accueillir une clinique

**Figure 1.** Le professeur John V. Lovasik, directeur de l'École d'optométrie de juin 1989 à septembre 1995



Sous la direction de John Lovasik, l'École deviendra une unité de recherche reconnue qui assure la formation continue permettant aux optométristes d'utiliser des médicaments diagnostiques. Le professeur Lovasik verra ses travaux de recherche récompensés par le prix Glenn A. Fry de l'American Academy of Optometry en 1998. Nommé professeur émérite à sa retraite en 2015, il recevra aussi le titre de Silver Fellow de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology en 2016.

plus grande et plus accessible – au rez-de-chaussée d'un bâtiment proche de la station de métro Côte-des-Neiges. De plus, l'École dispose enfin de véritables laboratoires de recherche équipés d'instruments scientifiques et cliniques, et ce, grâce à trois projets financés à hauteur de près d'un million de dollars. Ce financement provient d'une société en commandite formée d'optométristes désireux de tirer des avantages fiscaux de leurs investissements en recherche et développement.

Le deuxième facteur réside dans le retour des professeurs en congé de perfectionnement et dans l'arrivée de nouveaux professeurs détenant un Ph. D., notamment un spécialiste en psychophysiologie visuelle, Jocelyn Faubert, et deux optométristes formées en recherche par John Lovasik à Waterloo, Angela Kothe et Hélène Kergoat – une diplômée de la promotion 1978 de l'ÉOUM. En effet, tous obtiennent un financement pluriannuel auprès d'organismes subventionnaires et publieront régulièrement au nom de l'ÉOUM. Enfin, le départ de professeurs engagés avant l'intégration de l'École à l'Université permet l'embauche de jeunes chargés d'enseignement issus du milieu clinique. L'effectif professoral passe alors à 15 postes en équivalent temps complet en 1993 avec l'arrivée de deux professeurs états-uniens, un fondamentnaliste et une clinicienne.

Le troisième facteur découle d'un accroissement significatif de la recherche subventionnée attribuable en grande partie aux succès des jeunes professeurs détenteurs d'un Ph. D. Les financements proviennent d'organismes subventionnaires fédéraux, tels que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Cet essor est aussi favorisé par la démarche du directeur de l'École auprès du Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) en janvier 1991. En effet, le CRM, un subventionnaire fédéral, reconnaît enfin l'admissibilité des deux écoles d'optométrie canadiennes au financement. Une première subvention significative est d'ailleurs octroyée à une équipe de recherche sur le vieillissement de la fonction visuelle menée par John Lovasik. Par la suite, plusieurs professeurs bénéficieront individuellement ou en équipe du financement du CRM, puis des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) qui lui succèderont. Voyant le jour dans les années qui suivent, un nouveau réseau

**Figure 2.** Le nouveau pavillon où s'installe l'École d'optométrie en mai 1990 et qui lui permet de tripler ses espaces et d'améliorer l'accessibilité à sa clinique



sur la vision – financé par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) – favorise aussi les investissements en recherche à l'ÉOUM. L'École d'optométrie a participé activement à la création de ce réseau regroupant une cinquantaine de chercheurs des quatre départements universitaires d'ophtalmologie ou de sciences fondamentales en lien avec la vision. Ce regroupement québécois contribue à la reconnaissance de l'ÉOUM comme une unité de recherche et, donc, à l'admissibilité de ses professeurs au financement par le FRSQ.

Le quatrième et dernier facteur est la mise en œuvre d'une formule innovante de formation continue dès 1990. Siégeant à l'École d'optométrie, le Centre de perfectionnement et de référence en optométrie (CPRO) résulte d'une collaboration entre l'École, principale bénéficiaire, l'Ordre des optométristes et l'Association des optométristes

**Figure 3.** De l'équipement dont se dote l'École d'optométrie : un dispositif servant à évaluer la qualité optique des verres ophtalmiques et des systèmes optiques par la mesure de leur fonction de transfert de modulation



du Québec. Une cotisation obligatoire, créée par l'Ordre, donne droit à cinq activités annuelles de formation continue (cours, ateliers cliniques, etc.) organisées par l'École et suivies sur une base volontaire par les optométristes. Le CPRO s'engage à fournir annuellement une somme forfaitaire pour le développement de l'École. La formule évoluera au fil de temps, et le CPRO deviendra un organisme sans but lucratif (OSBL) indépendant de ses entités fondatrices, mais il continuera à soutenir financièrement l'ÉOUM en lui allouant un montant par an (aujourd'hui de 70 000 \$ à 100 000 \$).

Cette période de dynamisme s'accompagne d'un soutien philanthropique exemplaire. En effet, la campagne universitaire pluriannuelle « Réussir ensemble » procure à l'École un financement pratiquement deux fois plus grand que celui ciblé par l'Université. À l'issue de cette campagne, deux diplômés de l'École apportent une contribution additionnelle de 350 000 \$ destinée au renouvellement de toute l'instrumentation du laboratoire d'enseignement préclinique.

**Figure 4.** Le recteur de l'Université de Montréal, Gilles Cloutier, et deux diplômés, Raouf Greiche de la promotion 1976 et Nagib Scaff de la promotion 1970, à gauche, inaugurant le laboratoire d'enseignement préclinique équipé grâce au don de ces derniers en 1993



Portant le nom de ses donateurs, ce laboratoire fera l'objet d'une rénovation complète en 2025 grâce à un autre soutien philanthropique du groupe Greiche & Scaff.

**Figure 5.** Les professeures Angela Kothe, O.D., Ph. D., et Hélène Kergoat, L. Sc. O., Ph. D., réalisant une étude conjointe dans un laboratoire de recherche



Les turbulences budgétaires affectant l'Université amèneront Angela Kothe à quitter l'École pour l'industrie pharmaceutique. Quant à Hélène Kergoat, une diplômée de la promotion 1978, elle verra ses recherches subventionnées en continu tout au long de sa fructueuse carrière à l'École d'optométrie. Elle sera d'ailleurs nommée professeure émérite en 2018.

## Les contraintes d'une turbulence budgétaire

Peu après le renouvellement du mandat de son directeur en 1993, l'École est freinée dans son élan de développement : en 1994, l'Université est confrontée à une réduction importante du financement gouvernemental. Avec des compressions se chiffrant à près de 60 millions de dollars, le budget de l'École en est affecté, ce qui crée des tensions internes. Ainsi, en 1994, une professeure agrégée détenant un O.D. et un Ph. D. part aux États-Unis dans l'industrie pharmaceutique; puis, les deux professeurs états-uniens décident de retourner dans leur pays. L'effectif professoral redescend alors à 13 postes en équivalent temps complet. Cependant, en 1995, à la suite d'un départ en retraite, l'ÉOUM parvient à recruter un neurophysiologiste et professeur adjoint au département d'ophtalmologie de l'Université de Sherbrooke, Christian Casanova, dont l'un des stages postdoctoraux a été réalisé à l'école d'optométrie de l'Université de Californie à Berkeley.

L'agrément du programme de doctorat en optométrie (O.D.) étant arrivé à échéance en 1993-1994, l'ÉOUM doit s'engager dans le processus de renouvellement malgré le contexte économique. Par ailleurs, l'établissement québécois se trouve confronté, bien malgré lui, au seul cadre législatif en Amérique du Nord qui interdit aux optométristes d'administrer des médicaments diagnostiques. À cette époque, 37 États américains autorisent déjà les optométristes à prescrire des médicaments thérapeutiques. Cette situation et le contexte financier incertain amènent, en 1994, le Council on Optometric Education à accorder un agrément de trois années seulement, assorti de 10 recommandations et de huit suggestions. Le statut deviendra même « *Accredited with Conditions* » (agréé sous conditions) en mars 1996.

Devant cette situation, l'École s'allie à l'Ordre des optométristes du Québec et à l'Association des optométristes du Québec pour obtenir une modification législative. Elle conçoit, pour les optométristes

**Figure 6.** Le professeur Pierre Simonet, O.D., Ph. D., nommé directeur en décembre 1995



Pierre Simonet veillera à consolider le développement de l'École, tant en recherche – avec la création d'une première chaire – qu'en enseignement – avec une révision en profondeur des programmes. L'ajout d'une cinquième année au programme de doctorat en optométrie créera huit postes au sein du corps professoral de l'ÉOUM. En septembre 2003, il sera appelé à rejoindre le rectorat de l'Université, où il occupera de 2005 à 2010 la fonction de vice-recteur à la planification et de vice-provost. Il deviendra en 2013 le premier professeur émérite de l'École.

en exercice, une formation de trois crédits sur l'utilisation des médicaments diagnostiques. Elle développe la logistique pour qu'une équipe de professeurs menée par son directeur, John Lovasik, assure des formations dans huit villes du Québec. Plus de 900 optométristes y participent durant le troisième trimestre de 1995. La démarche n'est pas vainqueur, puisqu'en novembre 1995, un décret permet enfin aux optométristes l'utilisation de ces médicaments. Les objectifs poursuivis par le directeur étant atteints, il met fin à son mandat la même année.

Un intérim de la direction de l'ÉOUM est assuré par le vice-recteur sortant, Alain Vaillancourt, un ancien doyen de la Faculté de médecine dentaire. À la mi-décembre 1995, le Conseil de l'Université nomme Pierre Simonet comme directeur. Ce dernier, revenu de l'Université de Waterloo avec un Ph. D. six ans auparavant, est en poste à l'École depuis 1977. Il a donc une bonne connaissance des rouages et pratiques de l'Université de Montréal

pour traverser les turbulences budgétaires en maintenant les acquis.

## La consolidation du développement de l'École d'optométrie

Dans la seconde moitié des années 1990, l'École doit faire face à de sérieux défis, que ce soit l'échéance de l'agrément de son programme en 1997, le maintien et l'accroissement de son effectif professoral, ou la compression de son budget de 1996-1997, amputé d'un demi-million de dollars – une réduction de 20 % par rapport au budget précédent. Son nouveau directeur entend mettre en place une stratégie à plusieurs facettes pour les relever à court et à long terme.

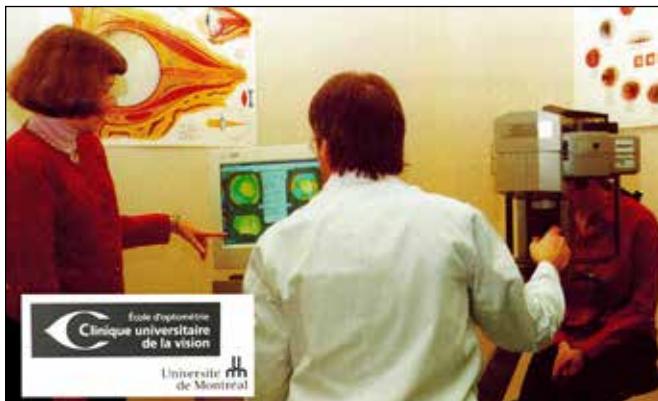
## La création de marges de gestion

Considérant que les compressions budgétaires pourraient remettre en cause le statut hybride dont dispose l'École, Pierre Simonet décide, dès son entrée en fonction, de modeler son équipe de direction selon une configuration similaire à celle d'une faculté. La fonction de secrétaire de l'École – calquée sur celle de secrétaire de Faculté – se trouve alors créée sans opposition de l'Université et s'ajoute aux autres fonctions d'officiers facultaires, comme les directeurs des cliniques. De plus, le directeur réussit à doter l'École d'un directeur administratif à l'instar d'une faculté pour remplacer le poste d'adjoint-e à l'administration qu'il entend abolir.

L'équipe de direction de l'École adopte rapidement une désignation officielle pour la clinique, à savoir la Clinique universitaire de la vision – une appellation assez générale qui lui permettra d'y accueillir des ophtalmologues.

L'ÉOUM positionne ensuite la Clinique comme un centre d'expertise pour la profession en développant les mécanismes de référence pour tous les optométristes du Québec. Simultanément, l'École parvient à consolider son effectif professoral en utilisant à bon escient le statut particulier de professeur-e invité-e. Elle procède ainsi au remplacement des départs des années précédentes en engageant cinq professeurs invités à mi-temps qui assureront des tâches cliniques. Cette approche engendre une hausse de l'achalandage à la Clinique ainsi que des revenus. Le nombre de patients examinés

**Figure 7.** Une photo promotionnelle de la Clinique universitaire de la vision présentant un premier logo conçu lors de l'adoption de cette appellation officielle en 1996



La Clinique universitaire de la vision devient un centre de référence pour la profession et voit son achalandage croître rapidement.

doublera en l'espace d'une décennie, passant de 7 069 en 1994 à 13 906 en 2004. L'École transformera ses postes de professeur·e invité·e en postes réguliers à plein temps ou à mi-temps au fur et à mesure de l'augmentation de ses marges financières. Elle retrouvera assez rapidement un effectif de 15 postes en équivalent temps complet.

La marge budgétaire de l'École augmente aussi grâce à une entente de partenariat internationale avec l'université française Paris-Sud signée en 1998-1999. Cette dernière élabora une maîtrise en optique physiologique et en optométrie destinée aux professionnels français. (Rappelons que l'optométrie n'a pas d'existence légale en France, mais les opticiens les plus évolués la pratiquent en étant autorisés à faire de la réfraction.) L'université Paris-Sud accueille favorablement l'offre de l'ÉOUM de fournir, contre rétribution, une formation clinique au sein de son programme. Ainsi, des professeurs de l'École vont enseigner de façon intensive à Paris au printemps, tandis que des stagiaires français vont recevoir une formation clinique au Québec durant l'été; certains obtiendront même une maîtrise à Montréal. Cette entente se poursuivra sur plus d'une décennie. Des ententes d'échange seront aussi signées avec deux autres universités françaises.

La marge financière de l'École va aussi s'accroître grâce à la qualité de ses professeurs-chercheurs

**Figure 8.** Un équipement de réalité virtuelle permettant de procéder à des recherches sur la presbytie et la perception visuelle utilisé par le professeur Jocelyn Faubert, Ph. D., titulaire de la Chaire industrielle CRSNG-Essilor



en poste ou engagés entre 1995 et 2000. En effet, cinq d'entre eux obtiennent le statut de chercheurs boursiers de grands organismes subventionnaires et l'octroi du financement salarial associé à ce statut. Ainsi, en 2000, l'École d'optométrie détient, au sein de toute l'Université de Montréal, le plus fort pourcentage de professeurs sous octroi parmi ses professeurs réguliers. Ces octrois salariaux ont permis à l'ÉOUM de consolider le développement de la recherche en dégageant ces professeurs de certaines tâches d'enseignement.

La relation étroite que l'École d'optométrie entretient avec le groupe industriel français Essilor, alors leader mondial de l'optique ophtalmique, permet la mise en place, en 1999, de la première chaire de recherche à l'École, avec l'appui du CRSNG. La Chaire industrielle CRSNG-Essilor sur la presbytie et la perception visuelle, dotée d'un million de dollars sur cinq ans, est attribuée au professeur Jocelyn Faubert. Elle constitue une première au Canada et prévoit l'engagement d'un nouveau professeur sous octroi. L'École obtiendra deux autres chaires de recherche au cours de la décennie suivante.

Le financement de la recherche à l'École d'optométrie est passé de moins de 10 000 \$, en 1989, à 5539 736 \$, en 2001, y compris une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation de 2645974 \$. Cet accroissement reflète bien l'émergence et la consolidation du statut d'unité de

**Figure 9.** Le recteur de l'Université de Montréal, René Simard, entouré du directeur de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, Gabriel Collard, et du directeur de l'École d'optométrie, Pierre Simonet, inaugurant le point de service de l'Institut au sein de l'École



L'accueil de l'Institut Nazareth et Louis-Braille s'avère un partenariat bénéfique qui conduira à la création de programmes de deuxième cycle en intervention en déficience visuelle.

recherche reconnue dont l'École d'optométrie peut désormais se prévaloir.

## Un développement découlant d'une profonde révision des programmes

En période de consolidation, l'École procède à des refontes majeures de ses programmes d'études. D'abord, en 1997, la maîtrise en optique physiologique change d'appellation pour devenir la maîtrise en sciences de la vision et, surtout, se décline alors en deux options : l'option Sciences fondamentales reste une maîtrise de recherche avec mémoire, tandis que l'option Sciences cliniques instaure une maîtrise à caractère professionnel où le mémoire est remplacé par un travail dirigé. Ensuite, l'École crée en même temps, à l'intention de ses diplômés désireux de poursuivre leur formation, un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en

**Figure 10.** La vice-rectrice à l'enseignement de l'Université de Montréal, Claire McNicoll, ouvrant la première séance de cours de la formation sur l'usage des médicaments thérapeutiques le 29 mai 1999



sciences de la vision de 30 crédits. Ce diplôme permet un passage direct à la maîtrise professionnelle aux candidats qui obtiennent 15 crédits. Enfin, après avoir accueilli dans ses locaux un point de service clinique de l'Institut Nazareth et Louis-Braille au début de 1998, l'École met en place en 2000 un autre DESS, en intervention en déficience visuelle afin de former des spécialistes en orientation et mobilité. Par la suite, en 2002, l'option Intervention en déficience visuelle sera offerte à la maîtrise en sciences cliniques. Celle-ci constitue une maîtrise professionnelle en réadaptation de la déficience visuelle.

Tous ces changements au deuxième cycle de l'École se traduiront rapidement par un accroissement de l'effectif étudiant. En effet, alors que l'on comptait tout au plus 2 diplômés de maîtrise par an jusqu'en 1999, ce nombre passe à 4 en 2000 et atteindra même jusqu'à 12 en 2004.

Au premier cycle, la direction de l'ÉOUM voit une opportunité de modifier son programme lorsque

la Faculté de médecine dentaire et la Faculté de médecine vétérinaire entament, en 1997-1998, les démarches pour ajouter une année préparatoire à leur doctorat professionnel. En suivant une approche similaire, la direction de l'École vise trois objectifs :

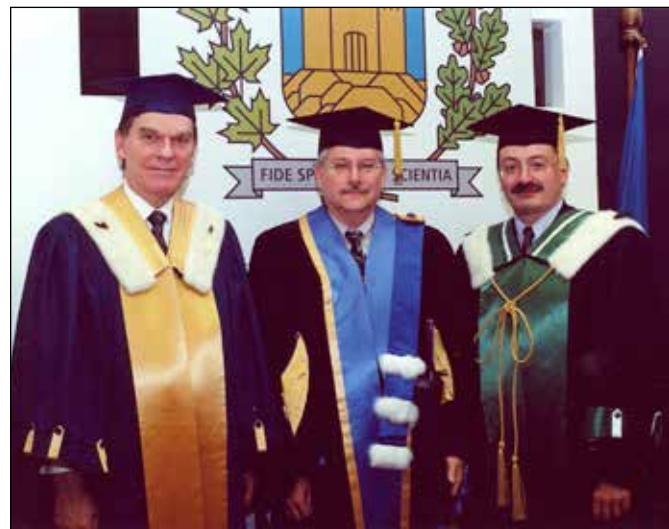
1. introduire la formation sur l'usage des médicaments à des fins thérapeutiques,
2. conserver l'alignement sur les doctorats délivrés en médecine dentaire et vétérinaire, et
3. rehausser l'effectif professoral – puisque l'ajout d'une année préparatoire nécessitera de maintenir un rapport étudiants/professeur·e stable.

Aux fins de l'implantation de ce nouveau programme de premier cycle, l'ÉOUM fait en sorte qu'une équipe de professeurs et cliniciens suive la formation de 100 heures sur l'usage des médicaments thérapeutiques que le Pennsylvania College of Optometry à Philadelphie donne durant l'année 1997-1998 à Moncton. Au départ, cette formation est destinée aux optométristes du Nouveau-Brunswick en vue de la modification de la loi régissant leur profession, et l'équipe de l'ÉOUM se joint à eux. À son tour, en décembre 1998, l'École présente à la Commission des études de l'Université de Montréal une structure de programme comportant une année préparatoire de 39 crédits en sciences de base, suivie des quatre années de 155 crédits du doctorat en optométrie (O.D.). Une session d'été est maintenue entre les deux dernières années pour assurer la continuité des services de la Clinique. La durée des études de premier cycle comporte alors 11 sessions réparties sur cinq années.

Le nouveau programme débute en septembre 1999. Comme celui-ci assure la formation sur l'usage des médicaments thérapeutiques, il vient solidement appuyer les démarches que la profession a entamées pour faire modifier la loi. Parallèlement, l'ÉOUM a mis en place un programme de formation continue pour les optométristes en exercice sur l'usage de ces médicaments. Les retombées sont rapides, car le 14 juin 2000, le projet de loi 87 est adopté à l'Assemblée nationale pour permettre aux optométristes de prescrire des agents thérapeutiques et de dispenser des soins oculaires.

Comme ce programme comporte désormais cinq cohortes étudiantes au premier cycle, l'École finalise avec la direction de l'Université, en 2001, une entente de planification prévoyant l'ajout d'ici 2003

**Figure 11.** Le professeur Jacob Sivak, O.D., Ph. D. (au centre), le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix (à gauche), et le directeur de l'École d'optométrie, Pierre Simonet (à droite), en novembre 2000



L'Université de Montréal rend hommage au professeur Jacob Sivak, alors directeur de l'école d'optométrie de l'Université de Waterloo et diplômé de la promotion 1967 de l'ÉOUM. Pour souligner sa contribution majeure aux sciences de la vision, l'institution lui remet un doctorat honoris causa que le professeur Pierre Simonet parrainera.

de huit professeurs à son effectif de 15,5 postes en équivalent temps complet.

La refonte du programme de premier cycle, combinée à un réinvestissement gouvernemental dans les universités, permet à l'École d'obtenir le plus grand nombre de nouveaux professeurs proportionnellement à sa taille que toutes les autres unités de l'Université, si bien qu'en 2003-2004, l'effectif professoral de l'ÉOUM passera même à 24,5 postes en équivalent temps complet.

Lors de la visite du Council on Optometric Education en 1997, dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'ÉOUM, l'organisme avait prolongé pour quatre ans le statut d'« agréé sous conditions » – notamment en raison du contexte financier de l'Université, qui n'avait guère évolué, et de la divergence législative concernant l'utilisation d'agents thérapeutiques entre le Québec, qui l'interdisait toujours, et 49 États américains, qui l'autorisaient désormais.

Toutefois, l'organisme d'agrément n'avait formulé que six recommandations et trois suggestions. En mars 2001, il procède à une nouvelle visite et, en juillet 2001, l'École retrouve un agrément complet sans condition d'une durée de sept ans, soit la durée maximale accordée. L'agrément de l'ÉOUM sera toujours renouvelé de la sorte.

En conclusion, la période de 1990 à 2001 s'est avérée une époque charnière pour l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, qui est devenue une unité de recherche reconnue. Durant ces années, l'ÉOUM a été confrontée à des turbulences budgétaires qui ont affecté l'agrément de son programme. Heureusement, grâce à une gestion rigoureuse et dynamique, l'École a su dégager des marges de manœuvre importantes pour consolider son développement comme unité d'enseignement et de recherche, notamment en augmentant son effectif professoral et en commençant à diversifier son offre de programmes. L'ÉOUM a aussi contribué directement à ce que la profession obtienne les deux

changements législatifs relatifs à l'utilisation des médicaments dont elle avait besoin pour prospérer.

Le prochain et dernier volet de ce survol historique démontrera comment l'École d'optométrie a poursuivi son essor jusqu'à ce jour.

Pierre Simonet, O.D., Ph. D.,  
professeur émérite

Jacques Gresset, O.D., Ph. D.,  
professeur émérite

Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D.,  
directeur et professeur titulaire

École d'optométrie de l'Université de Montréal,  
Québec, Canada

Pour la liste complètes références, veuillez consulter cet article en ligne à l'adresse suivante :  
<https://openjournals.uwaterloo.ca/index.php/cjo/index>

**INTRODUCING**



**CHESHMA**  
BY DR. NIEKA SABETI

*A New Era of Eye-Friendly Cosmetics*



Born from personal experience and clinical insight, CHESHMA Beauty was developed by Canadian optometrist, Dr. Nieka Sabeti. We offer a holistic approach to beauty — clean, eye-safe cosmetics created with the health of the ocular surface in mind. Each formula is thoughtfully crafted and rigorously tested to ensure it is free of irritants and enriched with soothing ingredients that support ocular surface health.

*"At the very core of this brand is a mission: to educate, empower, and raise awareness around proper eye hygiene and safe beauty habits — because caring for our eyes should be part of every beauty routine.*

*Let's empower our patients with cosmetic choices and practices that put eye health at the forefront."*

Dr. Nieka Sabeti, BSc, OD




**LEARN MORE AT CHESHMABEAUTY.CA**

If your clinic is interested in providing these products to patients, please contact [sales@cheshmabeauty.ca](mailto:sales@cheshmabeauty.ca) for more information.